

**SECRETARY-GENERAL'S PEACEBUILDING FUND  
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations  
Peacebuilding

**DOCUMENT DE PROJET PBF**

Longueur : Max. 12 pages (plus page de couverture et annexes)

**Pays : République de Guinée**

**TITRE DU PROJET : Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risque de radicalisation et de conflits potentiels.**

**NUMERO Projet / MPTF Gateway :**

**Modalité de financement PBF:**

- IRF  
 PRF

**Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire ("Trust fund"):**

- Fonds fiduciaire pays  
 Fonds fiduciaire régional

**Nom du fonds fiduciaire :**

**Liste de toutes les agences récipiendaires des fonds PBF:**

- **Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI) ;**
- **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;**
- **Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).**

**NB : Agence Non récipiendaire : Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA, Agence lead du projet de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent).**

**Autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux) :**

**Gouvernement**

Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts  
Ministère des Mines et de la Géologie ;  
Ministère de l'Agriculture ;  
Ministère de l'élevage et de la production animale.  
Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;

**Organisations de la Société Civile**

Association pour le Développement Durable et la Protection de l'Environnement en Guinée (**ADAPE**)  
Association Guinéenne pour l'Allègement des Charges Féminines (**AGAFEM**) ;  
Club des Jeunes pour le Développement Durable (**CJEDD**) ;  
Initiative pour la Protection de la Femme de l'Enfant, et de l'Environnement (**IPFEE**) ;  
Alliance Guinéenne pour le Développement rural (**AGUIDER**)  
HERE Guinée pour le développement communautaire et rural (**ONG HERE-Guinée**)

<p><b>Date approximative de démarrage du projet<sup>1</sup>:</b>décembre 2018</p> <p><b>Durée du projet en mois :</b><sup>2</sup>18 mois</p> <p><b>Zones géographiques de mise en œuvre du projet :</b> Préfectures de Boké, Siguiri, Kindia et Beyla</p>	
<p><b>Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Initiative de promotion du genre</p> <p><input type="checkbox"/> Initiative de promotion de la jeunesse</p> <p><input type="checkbox"/> Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)</p> <p><input type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional</p>	
<p><b>Budget total du projet PBF* (par agence récipiendaire) :</b></p> <p><b>ONUDI:</b> \$ 692 718</p> <p><b>PNUD:</b> \$ 468 125</p> <p><b>FAO:</b> \$ 339 725</p> <p><b>Total PBF: \$1 500 568</b></p> <p><i>*Le budget total approuvé et le transfert de la deuxième tranche, ou toute tranche subséquente sont conditionnelles, et sujettes à l'approbation de PBSO, et à la disponibilité des fonds dans le compte de PBF</i></p> <p>Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) :\$0</p> <p><b>Budget total du projet : \$ 1 500 568</b></p>	
<p><b>PBF 1<sup>ère</sup> tranche : \$ 1 050 398</b></p> <p><b>ONUDI :</b> \$ 484 903</p> <p><b>PNUD :</b> \$ 327 688</p> <p><b>FAO :</b> \$ 237 808</p>	<p><b>PBF 2<sup>ème</sup> tranche*: \$ 450 170</b></p> <p><b>ONUDI :</b> \$ 207 815</p> <p><b>PNUD :</b> \$ 140 438</p> <p><b>FAO :</b> \$ 101 918</p>
<p><b>Deux-trois phrases avec une brève description du projet et une explication succincte de la façon dont le projet est rapide, catalytique et tolérant au risque / innovant :</b></p> <p>Le projet « Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans les zones à risque de la Guinée » financé par le PBF en cours de mise en œuvre, couvre 13 préfectures où vivent des jeunes à risque de radicalisation et de l'extrémisme violent. Ce projet a pour objectif de réduire la radicalisation et l'extrémisme violent, mais ne traite pas les questions relatives à la réduction de la vulnérabilité socioéconomique des jeunes à travers la mise en place d'opportunités d'emplois générateurs de revenus. Ce manque constitue un « gap » important pour l'atteinte de l'objectif global de ce projet qui est la réduction de la vulnérabilité des jeunes hommes et jeunes femmes à risque de radicalisation.</p> <p>Le présent projet « Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risque de radicalisation et de conflits potentiels » va permettre de pallier à cette limite dans 4 de ces préfectures. L'analyse démontre que les 4 préfectures ciblées sont parmi les zones du pays les plus touchées par les conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement.</p> <p>L'innovation de ce projet réside en la combinaison de réponses à la fois aux causes des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement et à la vulnérabilité des jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation. Des opportunités d'emplois verts générateurs de revenus, visant à</p>	

<sup>1</sup>Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

<sup>2</sup>La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

réduire les causes des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement, seront mises en œuvre par ces jeunes avec les communautés, ce qui contribuera à renforcer la cohésion sociale dans ces localités.

**Résumez le processus de consultation dans le pays et le processus d'endossement préalable à la soumission à PBSO, y compris à travers la revue / consultation du Comité de pilotage PBF s'il existe.**

Le processus d'élaboration du projet a obéi à plusieurs étapes à savoir :

- **L'identification de l'idée de projet :** Une réunion (initiée par le secrétariat du PBF) regroupant la presque totalité des agences résidentes du système des Nations Unies en Guinée a abouti à l'identification du projet « *Appui à la gestion des risques liés à la dégradation environnementale dans les zones à risque de radicalisation et de conflits potentiels* »
- **L'élaboration de note conceptuelle :** Le processus d'élaboration de la note conceptuelle a mobilisé plusieurs agences du système des nations unies en Guinée. Cette étape a obéi aux orientations données pendant la réunion d'information sur le fonds additionnel. La note s'est orientée vers la prise en compte des gaps liés à la réduction de la vulnérabilité socioéconomique des jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation et la réduction des conflits liés à la dégradation de l'environnement.
- **L'élaboration du document de projet « Prodoc » :** Le processus a été ponctué par la tenue de deux ateliers (9 octobre et 25-26 octobre 2018) qui ont regroupé les agences des Nations Unies et la partie nationale (Ministères de l'environnement des eaux et forêts, de l'Agriculture, des Mines, de la jeunesse et de l'emploi jeunes et de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation), ainsi que deux rencontres avec ces mêmes contreparties.
- Le projet a aussi bénéficié de l'appui technique d'un collègue de PBSO en mission en Guinée du 22 au 26 octobre 2018.

L'ensemble du processus a été coordonné par le secrétariat du PBF et les agences du SNU impliquées.

**Marqueur genre du projet<sup>3</sup> :   2**

**Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités qui ont un lien direct avec l'égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes :**

- 30% du budget
- 450 000\$

**Marqueur risque du projet<sup>4</sup> :   1**

**Sélectionnez le domaine d'intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux le sujet du projet (choisissez seulement un domaine<sup>5</sup>) :**

<sup>3</sup>Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes)

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

<sup>4</sup>0 = risque faible pour l'attente des résultats

1 = risque moyen pour l'attente des résultats

2 = risque élevé pour l'attente des résultats

<sup>5</sup>(1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

⇒ Prévention/gestion des conflits (2.3).

Type de soumission :

Nouveau projet

Révision de projet

**S'il s'agit d'une révision de projet, sélectionnez tous les changements qui s'appliquent et fournissez une justification brève en bas:**

**Extension de la durée :**  Durée additionnelle du projet en mois :

**Changement de résultat / sujet :**

**Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :**

**Budget PBF additionnel :**  Budget additionnel par agence récipiendaire :USD

**Justification courte pour la révision :**

*NB : s'il s'agit d'une révision, montrez tout changement du document projet en rouge ou en MODE REVISION. Veuillez également inclure un nouveau cadre de résultat et budget en indiquant de manière claire les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.*

*La révision budgétaire est sollicitée pour assurer l'adéquation entre les catégories (UNDG) du budget du projet et les lignes d'imputation budgétaires de l'ONUDI. En effet, la catégorisation budgétaire actuelle du projet ne permet pas aux services financiers de l'ONUDI d'autoriser des dépenses liées au recrutement de personnels pour le projet, ni d'acquérir des équipements pour les AGR et HIMO destinés à créer les emplois verts qui sont au cœur des objectifs du projet.*

*Par exemple, la catégorisation budgétaire actuelle prévoit les recrutements (personnel, consultant, etc.) sur la catégorie 4 (services contractuels) alors que le système de l'ONUDI comme tel ne pourra les autoriser que si les allocations sont faites sur la catégorie 1 (personnel, etc.).*

*Par ailleurs, toujours au titre des services contractuels, le système financier de l'ONUDI distingue les prestations de services des formations, mais aussi des équipements incorporés. D'où le besoin pour les services financiers de les avoir distingués dans le document de projet pour pouvoir autoriser le projet à engager des dépenses dans ce sens.*

*Ce besoin d'ajustement des catégories budgétaire a été découvert tardivement après approbation du projet par PBSO et au moment de la signature du document de projet.*

*Les agences d'exécution ainsi que les partenaires nationaux sont déjà à l'œuvre pour avancer dans le déploiement effectif du projet sur le terrain.*

*La révision sollicitée est d'une importance cruciale dans ce processus.*

## SIGNATURES DU PROJET :

<p><b>Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONU DI)</b> Cité des Nations Villa 37, Kaloum, BP 222, Conakry, Guinée</p> <p>M. Ansoumane BERETE, Représentant Pays, Tel : (+224) 664 376 524, E-mail : a.berete@unido.org</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p>	<p><b>Ministère l'Environnement, des Eaux et Forêts</b></p> <p>Monsieur Oyé GUILAVOGUI, Ministre d'Etat</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p>
<p><b>Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</b> Corniche Sud, Coléah Lansebounyi, Commune de Matam, BP : 222 Conakry, Guinée</p> <p>M. Lionel Laurens, Représentant résident a.i., Tel : (+224) 624 980 007, Email : lionel.laurens@undp.org</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p>	<p><b>Ministère de l'Agriculture</b></p> <p>Madame Mariama CAMARA</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p>
<p><b>L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO),</b> Coleah Corniche - BP: 633 – Conakry, Guinée</p> <p>M. Mohamed Hama GARBA, Représentant Tél: (+224) 622 68 65 00 Email : Mohamed.HamaGarba@fao.org</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p>	<p><b>Ministère de l'élevage et de la production animale</b></p> <p>Monsieur Roger Patrick Millimono.</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date et visa :</i></p>
<p><b>Bureau de la coordination du système des Nations Unies en Guinée</b> Corniche Sud, Coléah Lansebounyi, Commune de Matam, BP : 222 Conakry, Guinée</p> <p>M. Patrice Vahard a.i, SNU Guinée</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date &amp; visa :</i></p>	<p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b> Sous-secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>M. Oscar Taranco-Fernandez</p> <p><i>Signature</i></p> <p><i>Date &amp; visa :</i></p>

## I. Contexte de consolidation de la paix et justification pour l'appui de PBF

### a) *Résumé de l'analyse des conflits.*

- **Contexte général :**

#### **Les conflits récurrents induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement.**

L'analyse des conflits de juillet 2017<sup>6</sup> avait mis en exergue la récurrence des conflits agriculteurs-éleveurs et des conflits miniers. Cette analyse a été confirmée, tant pour les conflits agriculteurs-éleveurs que pour les conflits miniers (liés à l'orpaillage et aux mines industrielles), par de nombreuses études<sup>7</sup>.

**Identification des zones d'intervention.** Les discussions entre les contreparties nationales et les agences du SNU ont permis d'identifier les zones où il y a plus de conflits agriculteurs - éleveurs et agriculteurs/éleveurs-miniers.

Les conflits entre agriculteurs-éleveurs sont principalement dus à deux couloirs de transhumance : celui de Boké- Boffa-Kindia-Fria et celui de Beyla-Kerouané (incluant des questions de transhumance transfrontalière). Les conflits miniers, quant à eux, sont principalement concentrés dans les zones de Siguiri, Boké, Boffa et Mandiana. Le développement des mines accélérant par ailleurs les conflits agriculteurs-éleveurs en augmentant la pression sur les ressources naturelles.

Parmi les zones identifiées comme étant les plus à risques de conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement, 4 sont des zones d'intervention du projet de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent ciblées par ce projet. Il s'agit des préfectures de Boké, Kindia, Beyla et Siguiri.

**Le projet « Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans les zones à risque de la Guinée »** financé par le PBF en cours de mise en œuvre, couvre 13 préfectures où vivent des jeunes à risque de radicalisation. Ce projet a pour objectif de réduire la radicalisation et l'extrémisme violent, mais ne traite pas les questions relatives à la réduction de la vulnérabilité socioéconomique des jeunes à travers la mise en place d'opportunités d'emplois générateurs de revenus. Ce manque constitue un « gap » important pour l'atteinte de l'objectif global de ce projet qui est la réduction de la vulnérabilité des jeunes hommes et jeunes femmes à risque de radicalisation. En effet l'absence de perspectives socio-économiques est l'un des éléments structurels de la radicalisation et de l'extrémisme violent<sup>8</sup> avec notamment la marginalisation et discrimination et mauvaise gouvernance. Il est donc important de renforcer l'insertion économique et sociale de ces jeunes à risque de radicalisation tout en appuyant leur inclusion dans la prise de décision.

Aussi le présent projet visera deux objectifs principaux différents mais intrinsèquement liés dans la stratégie de mise en œuvre : 1) Réduire la vulnérabilité des jeunes à risque de radicalisation en leur offrant des opportunités socio-économiques vertes qui contribueront à 2) réduire les causes des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement.

---

<sup>6</sup>Rapport de l'analyse des conflits

<sup>7</sup>HRW sur Boké, UNOWAS pastoraux + étude PNUD sur orpaillage.

<sup>8</sup>Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies à l'Assemblée Générale, 24 décembre 2015 ; A/70/674. Rapport PNUD, .Radicalization in Africa

## Typologie des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement

Les conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement remarqués dans ces zones sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

Types de conflits	Causes des conflits
Agriculteurs - Agriculteurs	Réduction d'espaces agricoles,
Agriculteurs- éleveurs	Divagation des animaux entraînant la destruction des cultures, compétition sur l'accès aux ressources (eau, terres), abattage délibéré des animaux.
Agriculteurs- Miniers	Pollution et destruction des espaces cultivables, dégradation de la qualité du sol, assèchement des cours d'eau.
Eleveurs – éleveurs	Rareté des espaces de pâturages, rareté des ressources en eau
Eleveurs – Miniers	La rareté des terres pour le pâturage liée à l'exploitation minière, la pollution des sources d'eau, les galeries ouverts entraînant chute et mort des animaux.
Agriculteurs - chasseurs	Chasses sur brûlis débordant sur les champs et plantations.

Ces conflits sont des conflits « classiques » voir « traditionnels » en Guinée mais leur récurrence et intensité a augmenté depuis une dizaine d'année du fait de l'augmentation de la pression sur les ressources naturelles et de l'impact de la dégradation de l'environnement : conséquences de mauvaises pratiques agricoles (brulis des chasseurs et agriculteurs, etc...), voir néfastes pour l'environnement (utilisation de mercure dans les mines artisanales). Le développement des mines industrielles et artisanales et l'absence de restaurations des espaces dégradés prévues dans les Plans de Gestion environnementale et sociale (PGES) ont accéléré ces pressions sur l'environnement. Cette pression sur les ressources naturelles accélérée par une démographie galopante, contribue à augmenter la rareté de ces ressources et la dégradation de la cohésion sociale. Cette dégradation de la cohésion sociale associée à une perception d'injustice et des frustrations des plus vulnérables favorise et entretient le phénomène de radicalisation et l'extrémisme violent.

**Les acteurs des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement** varient en fonction des zones et des réalités écologiques, sociales, historiques et économiques. Ainsi par exemple les chasseurs sont des acteurs importants des conflits liés à la dégradation de l'environnement en Haute Guinée, et dans une moindre mesure en Guinée Forestière, mais ne sont pas des acteurs de conflits en Moyenne Guinée et Basse Guinée. Ainsi l'analyse spécifique de chaque préfecture reprendra ces spécificités (*voir dans l'analyse des conflits*).

### **Vulnérabilité des femmes rurales :**

Dans la zone couverte par le projet, les femmes constituent une couche importante dans la vie socio-économique, de par leur position dans l'économie rurale et l'équilibre des familles et des communautés. Leurs activités économiques sont fortement tributaires des impacts de l'utilisation irrationnelle des ressources naturelles disponibles, et qui, conséquemment, engendre des frustrations aboutissant à des conflits entre les usagers. L'une des ressources

qui met plus en évidence la vulnérabilité des femmes est la rareté des ressources en eau, rareté fréquemment causée par des pratiques agro-sylvo-pastorales inappropriées.

Les effets néfastes de l'exploitation abusive des mines industrielles et artisanale s'accroissent fortement sur les ressources naturelles et provoquent la pollution et l'assèchement des points d'eau et des nappes phréatiques disponibles. Ce qui expose d'avantages les communautés, particulièrement les femmes, à des difficultés d'approvisionnement en eau.

Cette situation entraîne également la diminution des surfaces de pâturages et des cultures maraichères exploitées, ce qui affecte considérablement les revenus des femmes majoritairement présentes dans les activités de maraichage. Ceci génère des tensions provoquant des conflits entre les éleveurs et les femmes agricultrices, mais aussi entre les femmes et les exploitants artisanaux des mines.

La difficulté d'accès au foncier par les femmes est également tributaire des pratiques culturelles et traditionnelles en Guinée. Ce phénomène peut engendrer des conflits au sein des communautés. Si les rôles qu'elles assument sont différents selon les régions, on observe, toutefois, partout qu'elles ont un accès plus restreint que les hommes aux ressources et aux débouchés qui leur permettraient d'être plus productives et de jouer pleinement leur rôle qui est la pacification des communautés.

Le rôle des femmes dans les sites miniers artisanaux consiste essentiellement à remonter, transporter et laver des matériaux creusés. Ce sont des tâches d'une grande pénibilité et qui les exposent à des effets de produits chimiques dangereux, tels que le mercure et la cyanure, utilisés illégalement dans les laveries.

La diminution des biens et services pastoraux affecte également les femmes dans leurs tâches ménagères quotidiennes (collecte du bois, diminution des rendements de fruits des bois, etc.). Tous ces éléments déjà cités contribuent significativement à l'accroissement de la vulnérabilité des femmes face au risque de radicalisation et d'extrémisme violent.

**Agriculteurs.** Le secteur agricole contribue à plus de 30% à la richesse locale et emploie près de 80% des populations. Le secteur agricole est le 2<sup>ème</sup> secteur socio-économique du pays. Les agriculteurs sont les principaux acteurs de la pression sur l'environnement du fait essentiellement de pratiques traditionnelles (culture sur brûlis, non rotation des cultures qui appauvrit le sol). Ces cultures sur brûlis et la non rotation des cultures appauvrissent la qualité du sol et le couvert végétal accentuant la dégradation de l'environnement et ses effets. Analphabètes à plus de 90%, les agriculteurs en Guinée ont des pratiques et techniques qui impactent négativement sur l'environnement, réduisent la fertilité du sol, renforcent la déforestation. L'agriculture est traditionnellement pratiquée tant par les femmes que les hommes à Kindia et Boké et représentent plus de 60% des agriculteurs à Beyla et Siguiré dans le cas des cultures vivrières.

Les agriculteurs sont confrontés à une réduction des surfaces culturales et des ressources hydriques, dus à l'augmentation de la population et au développement des exploitations minières industrielles et artisanales.

Les agriculteurs sont souvent en conflit avec les éleveurs notamment en période de transhumance, les zones agricoles n'étant pas grillagées, les couloirs de transhumance pas respectés et les cultures détruites par les bovins. En outre la rareté croissante de l'eau crée une compétition accrue avec les éleveurs pour cette ressource et accélère les tensions.

**Éleveurs.** Les éleveurs constituent la troisième force socioéconomique de la Guinée et surtout du milieu rural<sup>9</sup>. Les éleveurs sont majoritairement des hommes, les jeunes hommes

---

<sup>9</sup> Plus de 6,7 millions de bovins selon le bureau de stratégie et de développement du Ministère de l'élevage, Annuaire statistique 2016 de l'Institut National de la Statistique.

étant utilisés pour la transhumance. Ils possèdent une population animale qui fait plus du double de la population humaine du pays. Sur une croissance permanente et des besoins qui s'accroissent en termes de ressources naturelles (terre et eau surtout), la cohabitation pacifique devient de plus en plus difficile. Les conflits naissent et se multiplient sur fond de lutte pour l'accès aux ressources en eau et à la terre. Avec des pratiques inadaptées à la gestion d'un nombre important d'animaux, les éleveurs pratiquent en général la technique de la « divagation » (animaux en liberté) qui est source de conflits, et plus particulièrement en période de transhumance.

Il est à noter que les éleveurs sont en majorité issus de l'ethnie peulh, mais les conflits éleveurs-agriculteurs n'ont jamais eu de connotation ethnique, quelques soient les groupes impliqués.

Les agriculteurs et éleveurs, s'ils s'opposent régulièrement, peuvent aussi faire front commun contre les exploitations minières industrielles qui accentuent la pression sur les ressources.

### **Exploitations minières.**

Les miniers sont les premiers acteurs socioéconomiques de la Guinée. L'exploitation des mines artisanales et industrielles a des impacts différents sur l'environnement et les conflits.

Les miniers industriels développent des activités qui impactent négativement l'environnement. Ils polluent l'écosystème terrestre et marin à travers le déversement des produits chimiques et l'expansion constante des exploitations industrielles réduit les surfaces exploitables par les agriculteurs et éleveurs, accélérant les tensions entre ceux-ci. Par ailleurs le faible suivi de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale ne permet pas d'assurer une restauration du couvert végétal dégradé par l'exploitation minière, accélérant le phénomène de dégradation de l'environnement.

Les exploitations artisanales ont aussi un fort impact environnemental (utilisation de mercure, non restauration, pollution des cours d'eau etc.) qui accentue aussi les tensions entre éleveurs et agriculteurs (voir exploitations industrielles), d'autant plus que de nombreux animaux périssent dans les galeries laissées ouvertes.

L'envasement (accumulation de boues) des cours d'eaux et des bas-fonds dus aux exploitations minières, réduit les ressources disponibles pour l'utilisation domestique et agricole impactant particulièrement les femmes qui, traditionnellement, exploitent les bas-fonds pour les cultures maraîchères.

**Chasseurs.** Appartenant à une organisation traditionnelle dénommée « confrérie », masculine à 100%, les chasseurs traditionnels pratiquent des techniques qui affectent négativement l'environnement et provoquent des conflits avec les agriculteurs. En effet ils utilisent une technique de chasse ancestrale dite sur brûlis. Le brûlis, lorsqu'il n'est pas contrôlé (ce qui est le cas le plus souvent), détruit des cultures créant des conflits avec les agriculteurs tout en détruisant le couvert végétal et accentuant la dégradation de l'environnement. Ils jouent aussi un rôle au sein des mines artisanales dont ils assurent la sécurité la nuit. A noter que les chasseurs sont présents en Haute Guinée et Guinée Forestière.

**Autorités locales et services déconcentrés de l'Etat** jouent un important rôle d'équilibre sociopolitique dans ces zones ciblées et assurent fréquemment, avec les autorités traditionnelles et religieuses, des fonctions de médiation et de gestion de conflits. En outre les services déconcentrés sont en mesure d'apporter des conseils et expertises aux autres acteurs sur les technologies vertes pouvant contribuer à réduire l'impact de la dégradation de l'environnement sur les causes des conflits.

Les décisions des collectivités locales, au travers des Plans de Développement Local (PDL) et des Plans Annuels d'Investissement (PAI), sont parfois sources de tensions et frustrations, étant rarement issus de processus concertés, n'étant pas sensible aux conflits (et parfois les créant) et peu expliqués aux populations. En outre une fois les ressources disponibles, celles-ci ne sont pas nécessairement utilisées pour la réalisation des infrastructures prévues.

Les Comités préfectoraux de suivi environnemental et social, chargés du suivi et du contrôle de la mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des concessions, sont peu opérationnels et ne permettent pas la réalisation effective de la restauration de l'environnement.

**Les jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation**, principaux bénéficiaires directs du projet, sont en cours d'identification dans le projet de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents (recherche-action). Bien que la recherche-action ne soit pas terminée il est estimé que 40% au moins des bénéficiaires du projet seront des jeunes femmes vulnérables à la radicalisation.

**Les ONG locales et organisations communautaires citoyennes** : de nombreuses ONG et organisations communautaires sont actives dans les préfectures et localités ciblées sur les problématiques de développement locale, d'accès des jeunes à l'emploi et d'autonomisation des femmes. Ces organisations parfois animées par des leaders jeunes et des femmes engagés et disposant de bonnes capacités d'influence seront identifiées par le projet et mis à contribution dans sa mise en œuvre. Relais importants aux niveaux locales et communautaires, leur implication favorisera l'appropriation des communautés, la dissémination des messages, des bonnes pratiques de prévention de la radicalisation, la vulgarisation des technologies vertes au sein et au-delà des localités directement ciblées.

Ainsi, le projet puisera dans les atouts qu'offrent ces organisations locales et communautaires qui en plus de bénéficier de renforcement seront des acteurs véritables dans la réalisation des activités du projet.

### **Analyses spécifiques des conflits:**

**La préfecture de Beyla.** Elle est une subdivision administrative de la région de Nzérékoré, en Guinée forestière et elle compte 13 communes rurales et une commune urbaine. Elle est frontalière avec la République de la Côte d'Ivoire, les préfectures de N'Zérékoré, de Macenta, de Kérouané et de Mandiana. La préfecture de Beyla est l'une des préfectures du « Pic de Fon » qui est la zone préférentielle du pâturage saisonnier située entre la préfecture de Beyla et celle de Kérouané ; sa végétation présente une savane herbeuse qui est la nourriture préférentielle du bétail. C'est une zone propice à l'élevage et à l'agriculture avec des ressources en fer et en diamant. Elle est parmi les préfectures les plus pauvres de la Guinée avec une population de près de 350 milles habitants, car la ville est touchée par une situation de précarité sans précédent. Situation déplorable qui entraîne la révolte des citoyens de Beyla qui ont manifesté le 18 Octobre 2017 pour revendiquer les conditions de vie digne d'une population en détresse car Beyla manque de tout. Il est à noter que l'exploitation minière du fer initiée par Rio Tinto a été arrêtée depuis la résiliation du contrat de cette société par le gouvernement guinéen. Malgré cet arrêt, cette exploitation a eu de graves conséquences en termes de dégradation de l'environnement.

Sur le plan de l'élevage, Beyla est une zone de regroupement de bétails dans la zone du Pic de Fon qui regroupe chaque année selon le document de politique de l'environnement et de

l'élevage de 2015, plus de 12 000 bovins (multiplié par 10 ou 20 en période de transhumance).

Les conflits éleveurs agriculteurs sont donc accentués dans la zone de Beyla par la transhumance de zébus en provenance du Mali et de la Côte d'Ivoire. Cette race exogène consomme près de 2 fois plus de fourrage que les espèces endogènes et endommage fortement les cultures. Ce qui entraîne des conflits entre les éleveurs nomades et les agriculteurs autochtones. Ces conflits ont souvent comme conséquences, des champs de cultures détruits, des animaux abattus, des blessés et des morts. On enregistre au moins un conflit majeur par an. Au cours des trois dernières années, ces conflits ont causé d'énormes dégâts dont 2 533 bovins fusillés délibérément, 60 petits ruminants tués, l'incendie volontaire de cases avec tout leur contenu et la destruction des cultures.

Ces tensions autour des ressources sont parfois exacerbées par les techniques de chasse des confréries de chasseurs traditionnels dans la préfecture (voir analyse globale).

**La préfecture de Siguiri** est située à 212 km de Bamako. Elle comprend la commune urbaine de Siguiri et 12 communautés rurales et 129 districts. La population de Siguiri a doublé passant de 337 393 personnes (recensement de 2003) à 695.449 personnes selon les résultats du 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-3 – 2014). Cette explosion démographique est due essentiellement aux importants flux de migrations internes et transfrontalières causés par la ruée vers l'or. Cette augmentation de la population n'a fait qu'accroître la pression sur les ressources naturelles dont la dégradation constitue l'une des principales causes de conflits. Siguiri est une zone de savane arborée et arbustive où est pratiquée l'agriculture itinérante sur brûlis et l'élevage extensif au bord du fleuve Niger qui sont les zones agricoles de cette préfecture.

La préfecture de Siguiri connaît de problèmes majeurs qui sont la dégradation de l'environnement due à l'exploitation artisanale et industrielle de l'or entraînant une diminution des espaces de cultures. Ce qui pousse les agriculteurs vers le bord du fleuve Niger qui est la zone d'élevage des bovins (bœufs). La cohabitation entre les deux groupes provoque les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs.

L'exploitation aurifère dans la zone (artisanale et industrielle) a des conséquences sociales et environnementales. L'exploitation artisanale laisse des galeries ouvertes qui sont causes de destruction des surfaces cultivables jadis utilisées par les agriculteurs et les éleveurs pour le pâturage, ce qui occasionne de récurrents conflits entre exploitants artisanaux miniers, agriculteurs et éleveurs.

La deuxième activité est l'agriculture, favorisée par l'existence de plaines destinées à la culture maraîchère, mais mise à mal par le développement anarchique des zones d'orpaillage et l'abandon des pratiques agricoles en sa faveur, accentuant la vulnérabilité des communautés et en particulier des femmes qui subissent les effets collatéraux de l'utilisation abusive de métaux lourds sur leurs cultures.

L'élevage est l'une des principales activités pratiquées dans les plaines de Siguiri. Cependant, le cheptel diminue à cause des trous creusés par les orpailleurs et dans lesquels les animaux tombent souvent et meurent. En effet, chaque année, on enregistre entre 1500 à 2000 têtes de bovins qui meurent par chute dans ces trous. Ce qui provoque des conflits entre éleveurs et exploitants traditionnels de l'Or. En outre les conflits éleveurs-agriculteurs ont les mêmes dynamiques générales qu'à Beyla.

Enfin, il existe dans la préfecture de Siguiri plusieurs exploitations industrielles dont les impacts sur les conflits sont identiques à ceux identifiés dans la préfecture de Boké.

**La préfecture de Kindia**, frontalière avec la Sierra-Léone, elle est une zone d'exploitation minière industrielle et artisanale, une zone agropastorale et l'un des points « tampons » du corridor de transhumance entre Téliélé et Forécariah. Cette transhumance est souvent source de conflits entre les éleveurs en campement et les agriculteurs dans certaines localités (Bangouya, Madina Oula, etc.) de cette préfecture. Ces conflits sont accentués par une perception de frustration et surtout d'abandon et de négligence de l'Etat.

### **Préfecture de Boké**

La préfecture de Boké est à vocation agropastorale par excellence. Des conflits entre agriculteurs et éleveurs sont souvent enregistrés et accentués par la transhumance saisonnière provenant de Gaoual et de Téliélé.

Boké est également limitée au Nord par la Guinée Bissau caractérisée par la présence de poches de radicalisation. Cette proximité conjuguée avec la pauvreté des communautés locales favorise la vulnérabilité accrue des jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation.

L'exploitation minière industrielle accentuée présente des conséquences néfastes sur l'environnement. Cette exploitation est accélératrice de la dégradation de l'environnement (déversement des huiles usées, déchets de plastiques, ...) et de la réduction des espaces cultivables et de pâturages. Ceci engendre des frustrations au sein des jeunes hommes et femmes vulnérables à risque de radicalisation et des conflits entre miniers, agriculteurs et éleveurs.

Un autre type de conflit qui est spécifique à la préfecture de Boké est celui entre les miniers et les pêcheurs. Le littoral est devenu méconnaissable, recouvert de boues grises, dues au dragage du fleuve qui a précédé la mise en circulation des barges. Notons à ce stade que le présent projet ne traitera pas ce conflit.

Le projet entend répondre aux défis causés par la limite du projet « **Prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent dans les zones à risque de la Guinée** » et réduire la vulnérabilité des jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation tout en réduisant les causes des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement. La création d'opportunités socio-économiques vertes mises en œuvre par les jeunes à risque de radicalisation avec les communautés visera directement la réduction des causes des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement.

*a) Expliquer succinctement la manière dont le projet est en phase avec et appuie les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies, et promeut l'appropriation nationale. Décrire comment les composantes sont complémentaires d'autres interventions dans ce secteur d'intervention / cette zone géographique, y compris les enseignements tirés d'appui apporté dans le passé par le PBF (ou autre).*

- **Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020)** : Ce projet s'aligne aux priorités nationales décrites dans le pilier 1, stratégie 387, point ii (Promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable à travers la stratégie ii :

promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable) et dans le pilier 4 (Gestion durable du capital naturel, stratégie 597, point i : établir des modes de consommation et de production durables).

- **Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (PNUAD/UNDAF 2018-2022)** : Le projet s'aligne aussi avec le PNUAD dans ses axes 1 (Promotion de la bonne gouvernance au service du développement durable) et 2 (Transformation économique et gestion du capital humain).
- **Objectifs pour le Développement Durable (ODD\_Agenda 2030)** : Le projet est aligné à plusieurs ODD dont celui de l'ODD 16. Nous avons les ODD suivant auxquels le présent projet s'aligne parfaitement :
  - ODD 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles : **5.1** Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles) ;
  - **ODD 8** (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous : **8.4 et 8.5**) ; **ODD 12** (Établir des modes de consommation et de production durables : **12.2** parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles) ;
  - **ODD 15** (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) ;
  - **ODD 16** (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous) ;
  - **ODD 17** (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser : **17.1** Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes ; **17.7** Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord).
- **Politiques nationales sectorielles** :
  - Le projet est aligné à la politique nationale de l'environnement de l'Édition 2015 ; et, particulièrement sur ses cinq (5) principes :
    - la promotion de la bonne gouvernance,
    - la gestion durable des ressources naturelles et la préservation de l'environnement,
    - la prise en compte du genre,
    - le transfert de compétences des services techniques de l'État aux organisations socio-professionnelles, aux collectivités territoriales et aux opérateurs privés,
    - le renforcement du partenariat entre l'État et les autres acteurs.

- Politique nationale de l'eau du 5 Avril 2018 qui prend en compte l'ensemble des plans, programmes et projets nationaux qui sont en rapport avec les ressources en eau.
- La politique nationale genre de 2011 en termes de participation effective des femmes aux processus de développement ; mais et surtout, tenir compte de leurs avis.
- Le code de l'élevage et des produits animaux/ Dans ces Titres II et IV, respectivement sur (i) la Garde des animaux qui évoque la propriété et surtout les responsabilités du propriétaire ; (ii) La Circulation des animaux qui inclut la « Transhumance ». Aussi son livre III qui donne des informations sur l'exercice de la profession d'éleveur.
- Le projet est aligné à la politique nationale de développement agricole (PDA).
- ***Appropriation nationale*** : forte implication des contreparties dans l'élaboration du projet. Le projet va renforcer les capacités des départements déconcentrés qui seront associés à la mise en œuvre et au suivi du projet.
  - Programmation sensible aux conflits dans les Plans de Développement Locaux (PDL) et Plans Annuels d'Investissement (PAI).
  - Suivi et contrôle des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) par les comités préfectoraux de suivi environnemental et social (un pilote dans la zone de Boké).
- ***Interventions complémentaires dans les zones cibles*** : lien avec la stratégie nationale de prévention et gestion des conflits qui doit être validée la semaine du 12 novembre 2018. Association des mécanismes de prévention et gestion des conflits au « cadre de concertation », notamment la Synergie Préfectorale des acteurs de la Paix à Beyla (développée dans le cadre du projet de prévention des conflits en Moyenne Guinée et Guinée Forestière).
- Lien avec le projet prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent qui est la souche du présent projet dont on cherche à adresser le gap.

## II. CONTENU DU PROJET, JUSTIFICATION STRATEGIQUE, ET STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

### a) Une brève description du contenu du projet ;

*Les résultats attendus du projet, et comment le projet va répondre aux facteurs identifiés dans l'analyse de conflit dans la section 1 (cette section doit intégrer les questions d'égalité entre les sexes et prendre en compte les besoins spécifiques des jeunes).*

Pour répondre à la fois à la problématique de la vulnérabilité des jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation dans les préfectures ciblées et à celle des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement, le projet développera des actions et une méthodologie d'intervention participative et inclusive associant l'ensemble des acteurs locaux et qui permettront de réaliser les objectifs suivants : i) renforcer la cohésion sociale en rapprochant les différents acteurs de conflits et en favorisant le dialogue intergénérationnel ; ii) créer des opportunités socio-économiques vertes visant à réduire les causes des conflits et associant jeunes à risques de radicalisation et communautés ; iii) renforcer l'inclusivité et la sensibilité aux conflits des processus de planification locale et de leur suivi afin de réduire les frustrations et permettre l'utilisation efficiente des ressources et l'acceptation des décisions.

Les opportunités de dialogue entre les différents acteurs des conflits, les communautés et les jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation, se réaliseront tout au long de la mise en œuvre du projet et au niveau des 3 produits du projet.

**Produit 1: Les jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation et les communautés sont sensibilisés aux conséquences de la dégradation environnementale, sont formés sur les technologies vertes et identifient ensemble les actions appropriés pour prévenir les conflits spécifiques à chaque zone.**

Des analyses spécifiques des conflits dans chaque préfecture, permettront d'affiner l'analyse et la compréhension des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement et de préciser localement les zones d'intervention du projet.

Des cadres de concertation participatifs et inclusifs (voir partie stratégie de mise en œuvre du projet) au niveau communal serviront de hub à la mise en œuvre du projet. Ces Cadres de concertations :

- Affineront au niveau communal les analyses de conflits et identifieront les activités vertes pouvant être mises en œuvre dans le cadre du projet
- Seront le lieu principal de sensibilisation sur les conséquences de la dégradation de l'environnement, l'impact des actions de chacun et sur les alternatives existantes aux mauvaises pratiques.
- Permettront d'instaurer un échange et un dialogue intergénérationnel entre les différents acteurs des communautés locales renforçant ainsi la cohésion sociale. Ce dialogue intergénérationnel sera l'occasion d'apaiser le sentiment de frustration des jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation et la perception des conflits entre les différents acteurs locaux.

**Produit 2 : Les jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation et les communautés bénéficient d'opportunités socio-économiques vertes contribuant à réduire les causes des conflits liés à la dégradation environnementale.**

Le cadre de formation et de renforcement de capacités des bénéficiaires au niveau communale permettra aux jeunes hommes et femmes vulnérable à la radicalisation et à l'extrémisme violent de développer des compétences entrepreneuriales vertes leur permettant de développer des activités génératrices de revenus et créateurs d'emplois au niveau local. Ce qui constitue une garantie de la qualité des travaux HIMO et AGR à entreprendre.

La mise en place des activités HIMO et AGR vertes permettront de contribuer à la réduction des conflits liés à la dégradation de l'environnement en adoptant des technologies vertes et durables favorisant la réduction de la vulnérabilité des jeunes hommes et femmes exposés à la radicalisation et à l'extrémisme.

Ces travaux HIMO serviront de tremplin de dialogue intergénérationnel /intercommunautaire renforçant ainsi la cohésion sociale et le vivre ensemble. Ils seront également l'occasion de promouvoir l'idée d'épargne auprès de ces jeunes afin de pouvoir accéder au système de microfinance. L'accès financement auprès des institutions de microfinance permettra de développer des activités économiquement rentables et pérennes.

**Produit 3 : La planification du développement local et les décisions qui en résulte sont plus inclusives, transparentes, sensibles aux conflits et contribuent à réduire les frustrations des communautés et à réduire les causes des conflits liées à la dégradation de l'environnement.**

La formation des élus locaux et services décentralisés sur la planification sensible aux conflits et au genre, inclusive et transparente permettra d'élaborer et/réviser les plans de développement local et d'investissement annuel répondant aux besoins des populations cibles.

L'exercice d'élaboration des PDL et PAI sera conduit par les services déconcentrés du ministère de l'administration du territoire en collaboration avec les autres acteurs locaux. Ces PDL et PAI seront élaborés au cours d'ateliers réunissant l'ensemble des acteurs locaux (Cadres des services déconcentrés et décentralisés, jeunes homme et femmes, ONG, OSC etc.).

La mise à jour des cartes de développement communautaire (CDC), outils de prise de décisions des collectivités permettra de mieux cibler les actions à entreprendre dans les collectivités pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes hommes et femmes vulnérables à risque de radicalisation et d'extrémisme violent.

Un volet communication des collectivités locales sur le PDL et PAI sera développé en vue de favoriser une meilleure compréhension et visibilité de l'ensemble des actions planifiées en faveur des populations cibles dans le cadre du projet.

Une action pilote de suivi et de contrôle d'exécution du Plan de Gestion Environnemental et Social servira de modèle pour les collectivités locales et les services déconcentrés de l'Etat, pour une meilleure implication des acteurs locaux dans l'exécution et le respect des normes environnementales.

**b) Cadre des résultats du projet, (voir annexe B)**

A travers la mise en œuvre de cette stratégie, les causes des conflits dus à la dégradation de l'environnement ainsi que la vulnérabilité des Jeunes à risque de radicalisation dans les zones cibles du projet sont réduites.

**c) Fournir une théorie du changement pour le projet**

**Théorie de changement :**

**Si** les communautés, les collectivités locales et autres acteurs locaux sont conscients des conséquences de la dégradation environnementale et du changement climatique sur les causes des conflits ;

**Si** les jeunes hommes et femmes et principalement ceux à risque de radicalisation sont dotés de capacités pour accéder à des emplois verts rémunérateurs et contribuant à réduire les causes des conflits tout en renforçant le dialogue au sein des communautés ;

**Si** les autorités locales sont capables de prendre des décisions informées et ciblées, sur la base d'une planification du développement inclusive et sensible aux conflits, et d'en communiquer le contenu et les raisons ;

**ALORS** les impacts de la dégradation de l'environnement et du changement climatique sur les conflits, la perception d'injustice dans les politiques de développement local, et la vulnérabilité des jeunes à risque de radicalisation seront réduits ;

**PARCE QUE** les ressources naturelles seront mieux gérées, les communautés plus résilientes et les jeunes à risque de radicalisation devenus des acteurs de changement positifs.

#### **d) Stratégie de mise en œuvre du projet.**

Le projet développera une approche stratégique participative et inclusive orientée vers la production d'un résultat de qualité à travers l'atteinte des objectifs au niveau des trois produits.

Pour atteindre les objectifs, le projet sera mis en œuvre à travers deux approches stratégiques: (i) la création d'opportunités vertes en faveur des jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation et autres membres de la communauté à travers la mise en relation avec les acteurs clés et l'ensemble des membres des communautés afin de réduire leur vulnérabilité; (ii) La réduction des frustrations des communautés y compris les jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation à travers la mise en place d'un cadre de développement inclusif, transparent. Ces deux approches stratégiques seront mis en œuvre à travers trois axes ou axes stratégiques à savoir (i) Sensibiliser les communautés, les collectivités et autres acteurs locaux y compris les jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation aux conséquences de la dégradation environnementale, les possibilités alternatives respectueuses de l'environnement permettant de réduire les causes des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement ; (ii) Renforcer les capacités techniques et opérationnelles sur l'identification des activités porteuses vertes (Activités Génératrices de Revenus 'AGR' et activités à Haute Intensité de Mains d'œuvre 'HIMO'), leur gestion et leur pérennisation et enfin, (iii) Renforcer les capacités des autorités des communautés rurales d'intervention du projet à la planification inclusive, transparente sensible aux conflits et au genre des plans de développement locaux et des plans annuels d'investissement .

**Axe stratégique 1 :** Sensibiliser les communautés, les collectivités et autres acteurs locaux y compris les jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation aux conséquences de la dégradation environnementale, les possibilités alternatives respectueuses de l'environnement permettant de réduire les causes des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement.

Tout d'abord, il sera question d'identifier les localités les plus impactées par les conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement et l'analyse des conflits par commune et si possible par localité d'intervention. Ce processus sera mené par le projet à travers les Organisations Non Gouvernementales (ONG) partenaires de mise en œuvre. Cette activité permettra de quantifier les besoins et aussi les réponses à apporter par localités en tenant compte de la disponibilité des ressources. Aussi, ce processus permettra d'identifier des acteurs qui interviennent (acteurs de la dégradation de l'environnement, acteurs de réponses à la dégradation de l'environnement) afin d'élaborer une méthodologie participative et inclusive basée sur la concertation.

L'adhésion à cette méthodologie participative, conduira le projet et ses partenaires à mettre en place dans les chefs-lieux de communes et dans les localités d'intervention, des cadres de concertation permanents. Ces instances serviront d'opportunités d'échanges, de débats, d'analyses et de propositions de réponses à la dégradation de l'environnement, cause des conflits, et permettront aussi de renforcer la cohésion sociale. A travers ces cadres de concertation, des focus groups seront mis en place par thématique comprenant tous les acteurs impliqués. Ce sont des instances d'information et de sensibilisation ; mais surtout de

dialogue entre les jeunes et les adultes (dialogue générationnel) afin de faciliter le rapprochement des points de vu.

A travers les cadres de concertation avec l'appui des autorités locales et des collectivités, le projet fera un profilage des bénéficiaires. Cet exercice permettra de sélectionner les bénéficiaires du projet et surtout d'avoir une bonne connaissance sur leur potentiel en matière de réponse à la dégradation de l'environnement.

Les bénéficiaires directs du projet (650 personnes dont 500 jeunes à risque de radicalisation et 150 autres jeunes des zones d'intervention du projet) sont les jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation et d'autres, vivant dans les mêmes localités. Les deux groupes seront impliqués dans les deux principales activités de réduction de la vulnérabilité et de réponses à la dégradation de l'environnement. Cette approche permettra de les rapprocher et d'instaurer un dialogue basé sur des intérêts renforcés par la complicité et le soutien mutuel.

En favorisant l'accès à l'emploi aux 650 jeunes cibles directs à travers l'entrepreneuriat dans les emplois verts et des HIMO de réalisation d'infrastructures d'utilité communautaire, le projet renforcera indirectement la situation économique d'au moins 2.000 personnes à travers : (i) le renforcement et l'amélioration de revenus sur des chaînes de valeurs connexes aux emplois verts créés ; (ii) la capacité financière améliorée des bénéficiaires directs permettant une meilleure prise en charge des membres de leurs familles (en moyenne 3 personnes par individu) ; (iii) le bénéfice des infrastructures HIMO pour la communauté impactera la vie de plusieurs centaines de personnes dans chaque localité ciblée ; (iv) la promotion des modèles pour répliquer y compris dans les localités environnantes favorisera un effet de propagation qui favorisera la création de nombreux emplois indirectement, ainsi que la propagation de bonnes pratiques vertes. L'utilisation des radios rurales permettra une large couverture pouvant toucher plus d'un million de personnes dans les quatre préfectures d'intervention.

Ainsi, au-delà des emplois directs créés le projet contribuera indirectement à améliorer la situation économique de milliers de personnes dans les préfectures ciblées.

***Axe stratégique 2*** : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles sur l'identification des activités porteuses vertes (AGR : Activités Génératrices de Revenus et HIMO : Activités à Haute Intensité de Mains d'œuvre), leur gestion et leur pérennisation.

A la suite de l'identification des 650 jeunes hommes et femmes y compris ceux à risque de radicalisation, des ateliers de formation en leur faveur seront organisés afin de renforcer leur connaissance sur les techniques et pratiques vertes visant à réduire la dégradation de l'environnement et permettant de générer des revenus. Ces ateliers permettront d'identifier par localités d'intervention et par bénéficiaires ces activités génératrices de revenus et les HIMO pouvant permettre de réduire les conflits liés à la dégradation de l'environnement.

L'identification des AGR vertes et des HIMO permettra, sur la base des résultats du profilage des bénéficiaires, de connaître le positionnement des bénéficiaires par type d'activité.

L'orientation conseillée des bénéficiaires vers les AGRs, permettra de renforcer leurs capacités en esprit d'entreprise et à l'élaboration des plans d'affaires. Ce qui les préparera à la mise en place des activités, à leur gestion, développement et pérennisation.

Un mécanisme de financement sera mis en place et permettra de financer les AGRs à travers les subventions et un mécanisme de crédit.

D'autres jeunes hommes et femmes non bénéficiaires des AGR seront orientés vers le développement des ouvrages à travers les HIMO qui contribuent à réduire les conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement.

Les bénéficiaires des HIMO seront renforcés en matière de mise en place et de gestion d'activités génératrices de revenus.

Le paiement des salaires des jeunes pour la mise en œuvre des activités HIMO se fera par l'acquisition de la moitié des coûts, et l'autre moitié sera domiciliée dans une institution de microcrédit qui servira de fonds de démarrage d'une activité génératrice de revenus.

Les bénéficiaires des AGRs et HIMO bénéficieront d'un accompagnement technique et d'un suivi.

Le projet, particulièrement pour ce résultat fera appel à l'expertise spécifique du Bureau International du Travail (BIT/ILO) concernant les activités liées à la création d'emploi HIMO et d'activités génératrices de revenus à travers la mise à disposition d'une expertise internationale de backstopping en appui aux agences d'exécution. Cette expertise appuiera notamment dans l'identification des opportunités d'emplois verts et facilitera une bonne intégration et synergie entre les interventions des différentes agences sur les activités HIMO et les AGRs vertes.

***Axe stratégique 3 :*** Renforcer les capacités des autorités des communautés rurales d'intervention du projet à la planification inclusive, transparente sensible aux conflits et au genre, des plans de développement locaux et des plans annuels d'investissement.

*Il s'agit à travers cet axe de fournir des outils d'aide à la prise de décisions qui vont appuyer les autorités locales dans le processus d'élaboration de plans de développement (PDL et PAI) inclusifs, transparents, sensibles aux conflits et genre liés à la dégradation de l'environnement.*

Des cartes de développement Communautaire (CDC) seront conçues pour faire le diagnostic et l'analyse de la situation sur la dégradation de l'environnement provoquée par les activités anthropiques (agriculture, élevage, mines, etc.).

Le processus de planification participative et transparente du développement sensible aux conflits et au genre, permettra à travers les CDC d'assurer une meilleure connaissance et surtout une compréhension des rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués dans la prévention et gestion des conflits liés la dégradation de l'environnement.

L'outil pour ce travail sera un Système d'Informatique Géographique (SIG), qui permettra, à partir de diverses sources, de rassembler, d'organiser, d'analyser et de présenter des informations géo-référencées, contribuant ainsi à une meilleure gestion de l'espace naturel. L'intégration de ces données est un processus d'apprentissage pour tous les acteurs et sert de base aux processus de planification, de négociation et de prises de décisions équitables et transparentes.

Il s'agit de recruter un cabinet spécialisé pour :

- Concevoir des cartes thématiques dans les domaines de l'agriculture, l'élevage, les mines ;
- Former les animateurs du projet dans l'interprétation des informations.

Une étude légère sera réalisée dans le but de mieux comprendre le mode de suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) dans le but de mettre en place un modèle pilote plus inclusif et pérenne.

Dans le cadre de l'appui technique et afin de mettre en place un processus de transfert de compétence, deux experts, dont un international et un national, appuieront techniquement l'ensemble des activités du projet.

### **III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)**

#### ***a) Organisations récipiendaires et partenaires de mise en œuvre.***

Le projet sera mis en œuvre sous la modalité d'exécution directe (DEX) par trois agences des Nations Unies : ONUDI (agence lead), PNUD et FAO. Le projet fera aussi appel à l'expertise spécifique du Bureau International du Travail (BIT/ILO) concernant les activités liées à la création d'HIMO et d'AGR vertes

***L'Organisation des Nations pour le Développement Industriel (ONUDI)*** : Avec son avantage comparatif en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques, l'ONUDI facilitera dans le processus de transfert des technologies innovantes d'adaptation climatique. Appuiera les actions à travers la prise en compte et le respect des normes et qualité. Aussi, l'ONUDI interviendra dans la mise en place et le développement de l'approche d'économie circulaire afin de créer des liens d'interdépendance et surtout de proposer des alternatives économiques favorables à la protection de l'environnement, à la lutte contre les changements climatiques afin d'instaurer et de pérenniser un climat de cohabitation pacifique.

***Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)*** : Le PNUD est présent en Guinée depuis plus de 20 ans (13 février 1975). Le PNUD a une position de leader en matière de gestion durable des ressources naturelles et d'adaptation au changement. Le Bureau pays dispose d'une unité qui s'occupe spécifiquement des questions environnementales et de gestion des risques et catastrophes. Le PNUD a appuyé la Guinée dans l'élaboration et la mise en œuvre des documents de stratégie sur les grandes conventions de Rio (Changement climatique, Biodiversité et Désertification). Le PNUD appuie actuellement le Gouvernement à l'exécution de 7 projets d'adaptation /atténuation au changement climatique et de gestion durable des ressources et à la mobilisation des ressources supplémentaires pour répondre aux préoccupations environnementales du pays.

***Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)*** est aujourd'hui la plus grande Institution du Système des Nations Unies, spécialisée en alimentation et agriculture, chef de fil dans les domaines de l'agriculture, des forêts, des pêches et du développement rural. Sa devise est «FIAT PANIS», c'est-à-dire du pain pour tous.

Le mandat de la FAO consiste à améliorer les niveaux de nutrition, la productivité agricole et la qualité de vie des populations rurales et contribuer à l'essor de l'économie mondiale.

Atteindre la sécurité alimentaire pour tous est au cœur des efforts de la FAO - veiller à ce que les êtres humains aient un accès régulier à une nourriture de bonne qualité qui leur permette de mener une vie saine et active.

La vision de la FAO est d'atteindre un monde libéré de la faim pour permettre à tout être humain de manger à sa faim et de mener une vie saine et active qui contribue à son épanouissement ; mais cela passe par l'amélioration des conditions de vie des ménages

ruraux qui vivent des activités agricoles. Cette noble tâche nécessite la contribution de tous: techniciens, chercheurs, politiciens, médias, opérateurs économiques, etc....

La FAO fournit de l'assistance technique et financière aux pays en développement pour mieux développer l'agriculture et atteindre l'autosuffisance alimentaire

Depuis l'ouverture de sa Représentation en Guinée en 1977, la FAO a développé, en coordination avec le Gouvernement et les autres partenaires au développement plusieurs programmes de développement rural avec le but de contribuer aux efforts du gouvernement guinéen dans la lutte contre l'insécurité alimentaire. Ces programmes ont concerné aussi bien la mise en œuvre de projets sur le terrain que les appuis institutionnels, notamment l'élaboration des stratégies et politiques de développement agricole, des plans directeurs, des lettres de politiques et des programmes de sécurité alimentaire. Egalement, la FAO a appuyé la Guinée dans les opérations agricoles.

La FAO interviendra dans le renforcement des capacités en matière de pratiques intelligentes et d'adaptation climatique des bénéficiaires.

Aussi, les **organisations de la société civile (OSC)** de droit guinéen, identifiées pour leur expérience probante dans le domaine, leur performance dans l'exécution des projets antérieurs avec le SNU et leur connaissance de la zone d'intervention seront impliquées dans la mise en œuvre des activités opérationnelles du projet, permettant de renforcer l'expertise nationale et un transfert de compétence. Les trois agences travailleront en partenariat avec les OSC suivantes :

- ✓ Association pour le Développement Durable et la Protection de l'Environnement en Guinée (**ADAPE**) ;
- ✓ Association Guinéenne pour l'Allègement des Charges Féminines (**AGAFEM**) ;
- ✓ Club des Jeunes pour le Développement Durable (**CJEDD**) ;
- ✓ Initiative pour la Protection de la Femme de l'Enfant, et de l'Environnement (**IPFEE**) ;
- ✓ Alliance Guinéenne pour le Développement rural (**AGUIDER**)
- ✓ HERE Guinée pour le développement communautaire et rural (**ONG HERE-Guinée**)

Les agences des Nations unies seront responsables d'assurer le suivi et le contrôle qualité des activités mis en œuvre par les OSC.

Aussi, les départements ministériels impliqués ont été identifiés en fonction de leurs missions régaliennes. Ce sont : i) le Ministère de l'environnement des eaux et forêts ; ii) le Ministère des Mines et de la Géologie ; iii) le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ; iv) le Ministère de l'Agriculture ; v) le Ministère de l'élevage et de la production animale.

*b) Gestion du projet et coordination– Remplissez l'annexe C : liste de vérification pour le lancement du projet.*

La mise en œuvre se fera sur la base du Delivery as One (DaO) ou Unis dans l'Action et pour assurer la complémentarité des actions ainsi que leur séquençement. L'unité principale de gestion du projet, basée à l'ONUDI, sera composée d'un expert national au niveau SB5 à 100%, un assistant administratif et logistique et un chauffeur, appuyée par une expertise internationale (consultant spécialisé sur les emplois verts) qui sera déployée pour une durée totale de 5 mois en fonction des besoins. Cette expertise internationale appuiera la mise en

œuvre des activités des trois agences partenaires dans ce projet. Cette équipe de gestion de projet unique jouera le rôle de « hub » pour les trois agences de mise en œuvre.

Afin de renforcer la coordination entre les 3 agences du SNU, l'ensemble des TDR des différentes activités seront discutés et élaborés conjointement.

Le dispositif de suivi et de coordination du projet comprend en outre :

- **Un comité de pilotage** qui sera composé par les partenaires nationaux (gouvernement au niveau ministériel et Société civile), la coordination du PBF, les agences impliquées dans la mise en œuvre au niveau représentant pays. Ce comité sera chargé du suivi stratégique du projet à travers l'organisation des rencontres semestrielles. Aussi, le comité de pilotage assurera le suivi des activités de l'équipe de coordination à travers l'ancrage institutionnel et l'orientation stratégique des interventions. Il pourra recommander à PBSO tout ajustement du document de projet nécessaire à l'atteinte des résultats attendus.
- **Un comité Technique ;** composé des agences du SNU et des départements ministériels qui sera chargé du suivi technique des activités et comprendra les agences et les partenaires de mise en œuvre des activités du projet. Il se réunira une fois par trimestre.

Le comité technique et le comité de pilotage étudieront l'état d'avancement du projet sur la base des plans de mise en œuvre, de suivi-évaluation et des outils de suivi budgétaire. Ces trois outils mis à jour seront partagés officiellement avec le secrétariat sur une base trimestrielle, et discutés sur une base mensuelle.

L'équipe de projet travaillera de manière étroite avec le Secrétariat du PBF (notamment pour l'élaboration des plans de mise en œuvre et de suivi-évaluation), les autres projets PBF intervenant dans la zone, et en particulier le projet de prévention de la radicalisation. Les synergies avec les autres projets financés par le PBF seront appuyées par le Secrétariat.

Les activités opérationnelles du projet seront pour la plupart exécutées par les ONG locales. Le leadership de l'animation de chaque produit sera assuré par chaque agence conformément à son avantage comparatif, qui aura la responsabilité de signer l'accord de partenariat avec les ONG et/ou acteurs nationaux intervenant dans le domaine. Les Département ministériels concernés contribuent à la mise en œuvre du projet à travers leurs structures déconcentrées et assurent la qualité des actions en relation avec les agences de d'exécution et le Secrétariat Permanent du PBF.

Un reporting conjoint périodique (semestriel et annuel, narratif et financier) sera adressé au PBF conformément aux formulaires et aux guidelines en vigueur après un contrôle de qualité du Secrétariat Permanent. La formulation de ces rapports associera les contreparties nationales et les agences sous la coordination de l'ONUDI, ils devront être validés par un comité technique ad-hoc.

Il est à noter que la mise en place d'une équipe unique de projet pour trois agences du SNU est une innovation importante allant dans le sens de la maximisation des ressources et expertises.

### c) Gestion du risque

Identifier le niveau de risque pour la mise en œuvre du projet et établir une liste des risques spécifiques en indiquant la manière dont ils seront mitigés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques et l'ajustement des activités du projet.

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet	Stratégie d'atténuation
Refus d'abandonner les pratiques traditionnelles	Moyenne	Moyenne	Utiliser les CDC avec la méthode SARAR <sup>10</sup> .
Violences politiques liées à l'installation des maires	Elevée	Haute	Intégrer dans les activités de d'information et de sensibilisation des impacts des violences sur l'ensemble des actions /initiatives.
Violences autour de la sélection des jeunes bénéficiaires (jeunes radicalisés)	Moyenne	Haute	Impliquer les différentes catégories de jeunes à la mise en œuvre des activités vertes.
Refus et risque d'abandon des activités vertes cibles	Moyenne/faibles	Hautes	Appuyer l'ensemble de la chaîne de valeur des filières identifiées.

### d) Suivi / évaluation

L'ONUDI sera en charge de l'assurance qualité du projet dans son ensemble et assurera le suivi-évaluation du projet en étroite coordination avec le Secrétariat du PBF et les agences récipiendaires.

A cet effet l'ONUDI coordonnera l'élaboration d'un **plan de mise en œuvre, d'un plan de suivi-évaluation et d'un plan de communication du projet**. Ces plans seront soumis à l'appréciation et à la validation du Secrétariat du PBF. Leur mise à jour sera trimestrielle et l'état de mise en œuvre de ces plans fera l'objet de discussions mensuelles avec le Secrétariat du PBF.

L'ensemble des outils de suivi-évaluation feront l'objet de discussions au sein du comité technique et du comité de pilotage qui assureront avec les agences le suivi de la mise en œuvre du projet.

Il est à noter que dans les trois mois après le début du projet, le cadre de résultat du projet sera affiné par zone d'intervention, bénéficiaires, types d'opportunités socio-économiques vertes (HIMO ou AGR) devant réduire les causes des conflits liés à la dégradation de l'environnement. En effet plusieurs lignes de bases du cadre de résultat pourront être

<sup>10</sup> SARAR est une méthode de recherche et de planification participative (Self-esteem strengths, Resourcefulness, Action, Responsibility).

alimentées suite aux analyses spécifiques des conflits participatifs élaborés au niveau des communes.

En outre, sur la base du plan de mise en œuvre et de suivi-évaluation qui auront été développés par le projet avec l'appui des programmes de l'ONUDI, du PNUD et de la FAO et validés par le Secrétariat du PBF, des **missions de suivi trimestrielles**, en préparation aux comités de pilotage, seront organisées et incluront : des directeurs des départements ministériels concernés, les chefs de programmes des deux agences, les ONG de mise en œuvre et le Secrétariat du PBF.

Des **enquêtes de perception** en début et fin de projet permettront de renseigner les indicateurs qualitatifs du cadre de résultat. L'enquête de perception de début du projet sera finalisée dans les 2 à 3 premiers mois et permettra d'orienter certaines activités du projet.

Le suivi des activités HIMO et d'AGR sera partiellement assuré par les cadres de concertation communaux au travers d'une **approche participative et communautaire** qui aura été initiée dès le début du projet lors des analyses locales des conflits et l'identification des activités socio-économiques vertes à mener.

Une **revue à mi-parcours** du projet sera effectuée afin d'apprécier la qualité des méthodes et stratégies de mise en œuvre pour une réadaptation possible axée sur les résultats.

Un **atelier d'élaboration des leçons apprises et de bonnes pratiques** sera organisé en fin de projet afin de capitaliser les acquis.

Le projet va assurer la visibilité du bailleur (PBF) auprès des bénéficiaires à travers les outils, et supports de communication institutionnelle dans les zones ciblées et à Conakry.

À la fin du projet, une **évaluation indépendante finale** sera conduite pour apprécier son impact. Au moins 8% du budget du projet sera consacré aux activités de suivi et évaluation du projet.

#### e) **Stratégie de fin de projet / durabilité**

La durabilité du projet et de ses activités sera assurée par :

1. la forte implication des autorités locales et des services centraux et déconcentrés de l'État dans la mise en œuvre du projet permettra de construire sur les acquis du projet et de renforcer ses effets catalytiques potentiels. En effet les collectivités seront fortement impliquées dans l'animation des cadres de concertations, véritable hub du projet. De plus les séances de sensibilisation autour de l'impact de la dégradation de l'environnement, les mauvaises pratiques, les technologies vertes, permettront de « verdir » les pratiques agricoles et pastorales tout en améliorant les rendements.
2. les leçons apprises de la formulation ou révision des Plans de développement locaux et Plans annuels d'investissement sensible aux conflits et au genre, permettront au Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation qui aura été associé au processus d'en répliquer auprès des autres collectivités locales.
3. les leçons apprises de la méthodologie de suivi et contrôle d'un Plan de gestion environnemental et social développé avec un comité préfectoral de suivi environnemental et social pourront être répliquées pour l'ensemble des concessions minières et forestières en Guinée.

4. la diffusion des leçons apprises de la mise en œuvre des activités socio-économiques vertes et de leur impact sur la réduction des causes des conflits liés, sera assurée par les ministères de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage, associés au projet dès l'étape de conceptualisation.
5. Se basant sur l'une des innovations de ce projet : lier la réduction de la vulnérabilité des jeunes femmes et hommes à risque de radicalisation à la réduction des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement, les agences développeront une stratégie de plaidoyer mobilisation des ressources afin de pouvoir dupliquer l'approche du projet dans les 9 préfectures ciblées par le projet de Prévention de la Radicalisation non touchées par le projet. En outre les efforts de mobilisation de ressources seront particulièrement axés dans les six derniers mois sur :
  - La duplication de la stratégie mise en œuvre de suivi des PGES permettant de limiter, par le biais du respect des contrats de concession, l'impact sur la dégradation de l'environnement des concessions principalement minières et forestière
  - La généralisation des formations des élus locaux et services déconcentrés et décentralisés dans les communes qui n'auront pas été touchées par le projet (environ 300)

Dans le même contexte, les agences développeront un plaidoyer auprès du gouvernement afin qu'une partie du fond de développement local soit alloué à la duplication de l'approche du projet dans d'autres préfectures.

**IV. Budget du projet :** *Remplissez les deux tableaux du budget en annexe D (document Excel séparé).*

**Annexe B: Cadre de résultats du projet (doit inclure les données désagrégées par sexe et âge)**

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p><b>Résultat :</b> Les causes des conflits dus à la dégradation de l'environnement ainsi que la vulnérabilité des Jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation dans les zones cibles du projet sont réduites.</p>		<p><b>Indicateur 1 a :</b> Nombre de conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement  <b>Données de base :</b> à élaborer en début de projet  <b>Cible :</b> réduction de 30%</p> <p>Conflits désagrégés par types de conflit</p>	<p>Enquête de perception en début et fin de projet  Recueil des informations des ISP et services de sécurité sur une base trimestrielle</p>	
		<p><b>Indicateur 1b :</b> Évolution de la vulnérabilité des jeunes hommes et femmes à risques de radicalisation ciblés par le projet  <b>Base de données :</b> XXX  <b>Cible :</b> 50% des jeunes ciblés ne sont plus vulnérables  Les données seront désagrégées par sexe et âge.  La perception des communautés sur les jeunes à risque ainsi que la perception des jeunes sur leur propre vulnérabilité sera mesuré.</p>	<p>Enquêtes de perception  Début et fin de projet</p>	<p>Identification des critères de vulnérabilité  Recrutement ONG  Enquêtes</p>
	<p><b>Produit 1:</b> Les jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation et les communautés sont sensibilisés aux conséquences de la dégradation environnementale, sont formés sur les technologies vertes et identifient ensemble les actions appropriées pour <b>prévenir les conflits spécifiques à chaque zone</b>  A1. Identification des localités les plus impactées par les conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement  A2 Elaboration d'une méthodologie participative et</p>	<p><b>Indicateur 1.1.1. :</b> Nombre de personnes formées et sensibilisées sur les technologies vertes, les impacts de la dégradation environnementale et la cohésion sociale  <b>Base de données :</b> 00  <b>Cible :</b> à déterminer en début de projet : ensemble des membres des comités de concertation</p> <p><b>Indicateur 1.1.2. :</b> nombre de</p>	<p>Compte rendu des formations et listes de présence</p> <p>Rapports des ONG de mise</p>	<p>1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> trimestre</p> <p>2<sup>e</sup> trimestre</p>

	<p>inclusive basée sur la concertation entre les acteurs ;</p> <p>A3. Mise en place des cadres de concertation communaux</p> <p>A4. Analyses spécifiques des conflits dans chaque commune cible.</p> <p>A5. Sensibilisations sur l'impact de la dégradation de l'environnement et le rôle de chacun et les méthodes alternatives aux mauvaises pratiques</p> <p>A6. Identification des bénéficiaires (autres que les jeunes à risque de radicalisation) (150)</p> <p>A7. Sélection des jeunes à risque de radicalisation bénéficiaires (500)</p> <p>A8. Mise en place et animation de Focus groups comme cadre de dialogue et d'échanges sur les problématiques identifiés. Informer et sensibiliser les acteurs sur la relation conflits, dégradation de l'environnement et vulnérabilité des jeunes hommes et femmes à la radicalisation.</p> <p>A9. Identification des AGR et HIMO verts devant permettre d'atténuer les causes des conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement.</p> <p>A10. Dialogue intergénérationnel - Informer, former et sensibiliser les bénéficiaires sur la citoyenneté, la cohésion sociale et la prévention et gestion des conflits liées à la dégradation de l'environnement.</p>	<p>personnes touchées par la sensibilisation par zone d'intervention</p> <p>Base de données : 00</p> <p><b>Cible</b> : 2 campagnes de sensibilisation par zone d'intervention touchent au moins 5000 personnes chacune</p> <p><b>Indicateurs 1.1.3.</b> : les cadres de concertation sont fonctionnels</p> <p><b>Données de base</b>: à déterminer en début de projet</p> <p><b>Cible</b> : 100%</p> <p><b>Indicateurs 1.1.4</b> : Les conflits spécifiques à chaque zone sont identifiés collectivement et les actions socio-économiques vertes permettant de réduire les causes des conflits induits par l'environnement sont identifiés</p> <p><b>Données de base</b>: à déterminer en début de projet</p> <p><b>Cibles</b>: 1 analyse des conflits spécifique à chaque commune ciblée</p> <p>30% des actions socio-économiques seront identifiées par les femmes</p> <p><b>Indicateurs 1.1.5.</b> : les bénéficiaires des activités socio-économiques sont identifiés</p> <p><b>Ligne de base</b> : 0</p> <p><b>Cible</b> : 650 dont 30% de femmes désagrégé comme suit : 500 jeunes femmes et hommes à risque de radicalisation et 150 membres des communautés.</p>	<p>en œuvre: spots radio, campagnes de proximité, discussions de groupes cibles</p> <p>CR des rencontres des cadres de concertation</p> <p>Rapports des comités de concertation</p> <p>Liste des bénéficiaires retenus selon les critères identifiés collectivement avec les comités de concertation.</p>	
--	--	--	---	--

		<p><b>Indicateur 1.1.6.</b> : Nombre de points focaux (champions membres des comités de concertation) formés sur la détection et la lutte contre les pratiques néfastes à l'environnement identifiés dans les zones cibles</p> <p><b>Base de données</b> : à déterminer en début de projet</p> <p><b>Cible</b> : 10 par zone</p>	<p>Rapports de formation</p> <p>Rapports de suivi des comités de concertation</p>	
	<p><b>Produit 2:</b> Les jeunes hommes et femmes à risque de radicalisation et les communautés bénéficient d'opportunités socioéconomiques vertes contribuant à <b>réduire les causes de conflits</b> liées à la dégradation environnementale</p> <p>A.2.1. formation des bénéficiaires sur les techniques vertes liées aux AGR et HIMO identifiés</p> <p>A.2.2. Formation en esprit d'entreprise et à l'élaboration des plans d'affaire</p> <p>A.2.3. Réalisation des ouvrages d'intérêt communautaire HIMO qui contribuent à réduire les conflits induits ou accélérés par la dégradation de l'environnement.</p> <p>A.2.4. Mise en œuvre des AGRs sélectionnées à travers des appuis techniques, l'accès au financement, encadrement et suivi.</p>	<p><b>Indicateur 2.2.1.</b> : Nombre d'« emplois verts » (HIMO et AGR) créés contribuant à réduire les causes des conflits induits ou accélérés par la dégradation environnementale</p> <p><b>Base de données</b> : 0</p> <p><b>Cible</b> : 650</p> <p>NB. La cible désagrégée en HIMO et AGR sera précisée suite aux analyses des conflits et actions identifiées.</p> <p><b>Indicateur 2.2.2.</b> Nombre de bénéficiaires formés sur les techniques vertes et en esprit d'entreprise et compétences nécessaires à la mise en œuvre des AGR et HIMO identifiés</p> <p><b>Base de données</b> : xxx</p> <p><b>Cible</b> : 650</p> <p><b>Indicateur 2.2.3.</b> % des bénéficiaires des AGR toujours actifs à la fin du projet</p> <p>Données de base : xxx</p> <p><b>Cible</b> : 100%</p>	<p>Rapports d'activités mensuels</p> <p>Rapports des comités de pilotage et techniques</p> <p>Rapports de formation</p>	<p>3<sup>ème</sup> trimestre</p> <p>3<sup>ème</sup> trimestre</p>

		<p><b>Indicateur 2.2.4.</b> Nombre de bénéficiaires indirects des activités socioéconomiques (AGR, HIMO)  <b>Données de base :</b> xxx  <b>Cible :</b> 2000</p>	Rapport d'enquête	
	<p><b>Produit 3. :</b> La planification du développement local et les décisions qui en résultent sont plus <b>inclusives, transparentes, sensibles aux conflits et contribuent à réduire les frustrations</b> des communautés et à réduire les causes des conflits liées à la dégradation de l'environnement.</p> <p>3.1. Formation des élus locaux et des services décentralisés sur la planification sensible aux conflits et au genre  3.2. Mise à jour des cartes de développement communautaire, outil de prise de décision des collectivités  3.3. Appui à l'élaboration et/ou révision de PAI et PDL révisés, plus inclusifs, transparents et sensibles aux conflits et au genre  3.4. Appui à la communication des collectivités locales sur les PAI et PDL élaborés ou révisés  3.5. Appui aux mécanismes de suivi et contrôle d'un PGES (pilote)</p>	<p><b>Perception des populations sur l'inclusivité et la transparence de la planification du développement local</b>  <b>Données de base:</b> xxx  <b>Cible :</b> amélioration</p> <p><b>Nombre de carte de développement communautaire mise à jour</b>  <b>Données de base:</b> à déterminer en début de projet  <b>Cible :</b> 1 par commune d'intervention</p> <p><b>Nombre de PDL et PAI élaborés ou révisés sensibles aux conflits</b>  <b>Données de base:</b> à déterminer en début de projet  <b>Cible :</b> 1 par commune d'intervention</p> <p><b>Un mécanisme de suivi et de contrôle d'un PGES est revigoré et fonctionnel</b>  <b>Données de base</b> mécanismes dysfonctionnels  <b>Cible :</b> mécanisme fonctionnel</p> <p><b>Nombre d'élus locaux formés sur la planification sensible aux conflits et</b></p>	<p>Enquête de perception en début et fin de projet</p> <p>Disponibilité des CDC</p> <p>Analyse comparative des PDL et PAI</p> <p>Rapports du Comité préfectoral de suivi environnemental et social</p> <p>Rapports de formations</p>	

		<p>au genre, ainsi qu'à l'utilisation des CDC</p> <p><b>Données de base:</b> à déterminer en début de projet</p> <p><b>Cible :</b> l'ensemble des élus locaux des localités ciblées.</p>		
--	--	--	--	--

**AnnexeC :Liste à vérifier pour le lancement du projet**

<b>Question</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>Commentaire</b>
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ?	X		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ?		X	
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ?	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ?	X		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t 'elle été faite ?	X		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ?	X		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences récipiendaires ?	X		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus sur la stratégie de mise en œuvre entre les agences récipiendaires différentes ?	X		
9. Quelles sont les autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que le projet débute et combine de temps sera nécessaire pour les effectuer.		N/A	